

CONSEIL MUNICIPAL 2019-01

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 6 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six février à 20 h 30, le Conseil Municipal de Clermont-Savès, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil.

<i>Etaient présents :</i> M Gaëtan LONGO M. Patrick MEGRIER Mme Nathalie MARSOT M. Alain BESCOP M Michel ESPINASSE M. Arnaud AUGIER M. Philippe CAPDEVILLE Mme Nadine DAX	<i>Absent donnant procuration :</i> <i>Absents :</i> Mme Magalie BENSIMON M Raymond BORT <i>Secrétaire de séance :</i> Nathalie MARSOT
--	---

Le dernier compte-rendu du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

1.1 DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) du PLUiH de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le code de l'urbanisme prévoit, dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, l'obligation de tenir un débat au sein de chaque Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD, au plus tard deux mois avant l'examen du PLUiH en vue de l'arrêter. Sylvain NAVARRO, en charge de la planification à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, est venu présenter avec le maire les orientations générales du PADD. Après avoir rappelé la procédure du PLUiH et le contexte d'élaboration du document il convient donc de débattre aujourd'hui sur le PADD. Ce dernier définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe enfin des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

La présente communication au Conseil doit permettre à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et de débattre des orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement et des objectifs fixés au moment de l'engagement de la procédure d'élaboration du PLUi.

A ce stade, ce débat ne vaut pas arrêt du projet de PADD. Cependant, les propositions d'orientations générales et les débats auxquels elles donneront lieu serviront de socle pour la suite des travaux du PLUi et l'élaboration de l'ensemble des pièces du document.

Monsieur NAVARRO présente dans un premier temps les objectifs chiffrés du PADD avec notamment les taux annuels de croissance par secteurs géographique. Puis est précisé le nombre de logements et d'habitants prévu ainsi que les différentes modalités d'accueil : renouvellement urbain, densification de jardins, dents creuses et extension urbaine.

Madame DAX indique que pour accueillir autant d'habitants, il faudra bien prendre en compte la gestion et la prévision des équipements, des réseaux et des constructions. Monsieur NAVARRO précise qu'il sera effectivement prévu dans le zonage un échelonnement des constructions via l'identification de zones AU0 qui ne pourront être ouvertes qu'après délibération du conseil communautaire une fois que les réseaux et les équipements seront satisfaisants.

Monsieur CAPDEVILLE rajoute que le nombre de «8 500» habitants à accueillir doit bien être un maximum et on doit se donner la capacité d'accueillir 8 500 habitants, ça ne doit pas être un impératif.

Monsieur le maire précise qu'il ne souhaite pas à ce qu'on augmente trop la densité des zones d'extension sur Clermont-Savès, la commune de Clermont a révisé son PLU et avait défini 6 logements/Ha dans son projet, si 1 an plus tard on passe la densité moyenne à 10 logements/ha cela ne fait plus le même projet en terme de zones d'extension et d'habitants.

Monsieur le maire et monsieur NAVARRO rappellent ensuite les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la Communauté de Communes :

1. Valoriser l'armature "naturelle" du territoire
2. Maitriser le développement urbain et l'évolution du paysage
3. Renouveler l'armature urbaine au service d'un projet territorial durable
4. Etablir les conditions d'une croissance maîtrisée et diversifiée de l'habitat
5. Assurer les conditions d'un développement économique participant à une évolution équilibrée du territoire

Monsieur CAPDEVILLE précise que pour permettre le développement économique du centre-bourg de l'Isle-Jourdain il y a une problématique sur laquelle on a une marge de manœuvre très faible, c'est le prix des loyers. Les loyers commerciaux au centre-ville de l'Isle-Jourdain sont exorbitants et freinent certains commerces à s'installer.

Les membres du conseil n'ayant pas d'autres remarques à formuler sur le PADD, pour conclure, Monsieur le maire rappelle les prochaines étapes de l'élaboration du PLUiH, à savoir :

- débat du PADD en Conseil Communautaire
- Elaboration du zonage, du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).
- Arrêt du projet par le conseil communautaire et consultation des Personnes Publiques Associées
- Enquête publique
- Approbation du PLUiH en conseil communautaire.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, prend acte que le débat sur le PADD a eu lieu.

1.2 – Modification délibération n° 201818 « Vente d'un terrain communal à M Cester et à Mme Denoual »

Monsieur le maire rappelle la délibération n° 201818 concernant la vente d'un terrain communal à M Cester et à Mme Denoual.

Les intéressés ayant réglé les frais d'enregistrement de l'acte qui correspondent sensiblement au prix de vente, le conseil municipal décide d'abandonner la créance mentionnée dans ladite délibération.

Délibération dans l'attente de l'avis de la trésorerie.

1.3 - Compte-rendu de réunions diverses

1.4 - Questions diverses.

Fin de séance à 22 h 30
Prochain conseil le 14/03/2019

Gaëtan LONGO
Maire